



Constitution et articulation d'une sci

Par **sebastien**, le **21/03/2008** à **17:48**

Bonjour a toutes et a tous,rnrnJe souhaite acquerir un bien immobilier a 4, pour ensuite l'apporter dans la constitution d'une SCI, toujours a 4.rnL'articulation se presente de la maniere suivante; location du bien scinde en deux aux deux couples associes dans la SCI, Location d'un studio ou F1, Location d'un local a une SARL.rnMes questions sont les suivantes;rnrnPensez vous que cette articulation me permettra de financer des travaux, sachant que le loyer ne doit pas dépasser le remboursement du credit (si j'ai bien compris) ?rnrnDois-je passer deux fois devant le notaire ? Une premiere fois a titre personnel, lors de l'acquisition, une seconde pour la cession du bien a la SCI.rnrnEst t-il vrai qu'une banque ne prete pas aux SCI ? Dans ce cas la, comment financer des travaux ?rnrnEnfin, pensez vous que fiscalement et financièrement la gestion d'un bien immobilier soit plus avantageux qu'a titre personnel ?rnrnMerci pour vos reponses

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **14:47**

Votre montage n'est pas inintéressant mais suppose une binne connaissance du fonctionnement d'une SCInrnconsultez un avocat qui vous conseillera rnrnDubus